

Population

Des ménages auvergnats plus nombreux, plus petits et plus âgés d'ici 2030

Édito

Ces nouvelles projections du nombre de ménages réalisées en partenariat avec l'Insee concernent la Dreal sur un grand nombre de ses domaines d'intervention. En ce qui concerne le logement, cinq enjeux peuvent être identifiés :

- L'augmentation du nombre des ménages devrait ralentir et serait différenciée selon les territoires auvergnats. Ces projections permettront de réajuster les estimations territorialisées de besoins en logement.
- Les projections reconduisent les tendances du passé. Sous ces hypothèses, les espaces aujourd'hui périurbanisés resteraient donc attractifs en 2030. Cette étude est un apport pour évaluer les politiques de régulation de la périurbanisation et de la consommation d'espace.
- L'augmentation du nombre de ménages âgés soulève plusieurs questions : accompagnement de la dépendance, lutte contre l'isolement, offre de parcours résidentiel, adaptation des logements... Face au défi d'adapter la réponse logement au vieillissement de la population, l'Auvergne a l'occasion de développer, avec un temps d'avance sur le reste du territoire français, des expérimentations qui pourraient redynamiser et rendre les territoires plus attractifs.
- Dans les territoires en forte croissance, un des enjeux sera d'optimiser les espaces déjà bâtis. Des formes de densification du tissu pavillonnaire peuvent contribuer à adapter l'habitat des ménages vieillissants, faciliter l'accès au logement des nouveaux arrivants et limiter la consommation d'espace.
- Il existe un décalage entre la taille des ménages et la taille et le type des logements occupés qui peut être source de difficultés pour le résident, telles que la capacité à se maintenir dans le logement (loyers plus chers, consommation énergétique plus élevée) ou une mauvaise qualité de vie (précarité énergétique, habitat indigne). L'accompagnement de la mobilité résidentielle, la réhabilitation sur une partie seulement du logement, une production nouvelle mieux ciblée sont des pistes à explorer.

Hervé VANLAER,
Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
d'Auvergne

Si les tendances démographiques récentes et les changements des comportements de cohabitation se poursuivaient, l'Auvergne pourrait gagner 78 000 ménages d'ici 2030. La démographie jouerait un rôle déterminant dans cette augmentation. Néanmoins, celle-ci serait moindre qu'au cours de la décennie précédente. Les personnes seules et les seniors y contribueraient le plus fortement. Bien que la taille des ménages se réduise, celle des logements pourrait ne pas diminuer. Le nombre de ménages âgés progresserait dans tous les territoires. En revanche, celui des jeunes ménages ne croîtrait que dans les territoires les plus attractifs : Issoire, Monistrol-sur-Loire/Yssingeaux et le Grand Clermont.

► Martine CAUWET, Insee

En 2030, si les tendances démographiques récentes et l'évolution des comportements de cohabitation se prolongeaient (voir méthodologie), l'Auvergne compterait 689 000 ménages (voir définitions). Elle en gagnerait ainsi 78 000, soit une hausse de 13 % par rapport à 2009. Au regard des autres régions, la croissance auvergnate serait des plus modestes. Seules quatre régions enregistreraient une plus faible progression. Par ailleurs, le nombre de ménages augmenterait plus modestement en Auvergne qu'au niveau national (+ 19 %). Cet écart s'expliquerait principalement par un dynamisme démographique plus limité. En Auvergne, la population croîtrait de 5 % à l'horizon 2030, soit deux fois moins vite qu'au niveau national.

Le nombre de ménages augmenterait également dans les départements auvergnats, en lien avec leur dynamisme démographique. De 2009 à 2030, la Haute-Loire gagnerait 12 % d'habitants et le Puy-de-Dôme 8 %. La croissance du nombre de ménages (respectivement + 20 % et + 16 %) serait alors proche de la moyenne nationale. Ces deux départements concentreraient 82 % de la hausse du nombre de ménages de la région. Dans l'Allier et le Cantal, dont la population resterait stable (- 1 %), le nombre de ménages augmenterait plus modérément. ►

La croissance démographique, principal facteur de l'évolution des ménages

Le nombre de ménages progressera sous l'effet de trois facteurs : la croissance de la population, l'évolution de sa structure par âge (vieillesse), et le changement des comportements de cohabitation (séparations plus fréquentes, mise en couple tardive). D'ici 2030, la croissance démographique serait le principal moteur de l'évolution des ménages. Elle induirait 32 200 ménages supplémentaires, soit une hausse de 5,3 %. Les effets liés au vieillissement de la population (+ 3,8 %) ou à l'évolution des modes de vie (+ 3,6 %) seraient plus faibles. Entre 1999 et 2009, c'est l'évolution des comportements de cohabitation qui contribuait le plus à la croissance du nombre de ménages.

À l'horizon 2030, le nombre de ménages augmenterait moins fortement que sur la période précédente (+ 0,6 % par an entre 2009 et 2030, contre + 0,9 % entre 1999 et 2009). Ainsi, 3 800 ménages supplémentaires seraient à loger chaque année en Auvergne contre 5 800 par an entre 1999 et 2009. Ce ralentissement serait constaté dans les quatre départements de la région. ►

Évolution projetée du nombre de ménages sur la période 2009-2030

Département	Évolution des ménages		dont effet croissance de la population		dont effet structure par âge		dont effet mode de cohabitation	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Allier	+ 9 400	+ 5,9	- 2 100	- 1,3	+ 6 400	+ 4,0	+ 5 100	+ 3,2
Cantal	+ 4 200	+ 6,2	- 800	- 1,2	+ 2 800	+ 4,2	+ 2 200	+ 3,2
Haute-Loire	+ 19 000	+ 19,7	+ 11 200	+ 11,6	+ 4 300	+ 4,5	+ 3 500	+ 3,6
Puy-de-Dôme	+ 45 000	+ 15,6	+ 23 900	+ 8,3	+ 10 200	+ 3,5	+ 10 900	+ 3,8
Auvergne	+ 77 600	+ 12,7	+ 32 200	+ 5,3	+ 23 700	+ 3,8	+ 21 700	+ 3,6
France	+ 5 226 900	+ 19,0	+ 2 749 700	+ 10,0	+ 1 355 900	+ 4,9	+ 1 121 300	+ 4,1

Source : Insee, Omphale 2010

Plus de personnes seules, moins de couples

En 2030, en Auvergne, 309 500 personnes résideraient seules à leur domicile (+ 38 %), soit une sur cinq. Quel que soit leur âge, les Auvergnats seraient plus enclins qu'aujourd'hui à vivre seuls. Les séniors âgés de 65 à 79 ans expliqueraient à eux seuls plus du tiers de cette hausse. À l'horizon 2030, il y aurait autant de personnes seules (45 %) que de couples (46 %). Ces proportions sont aujourd'hui de 36 % et 54 %.

Les familles monoparentales devraient aussi être plus nombreuses pour toutes les classes d'âge. Entre 25 et 49 ans, leur nombre augmenterait de 8 % d'ici 2030, soit 2 800 familles de plus. Pour les plus de 65 ans, il progresserait encore plus fortement : + 43 %, soit 3 500 ménages supplémentaires.

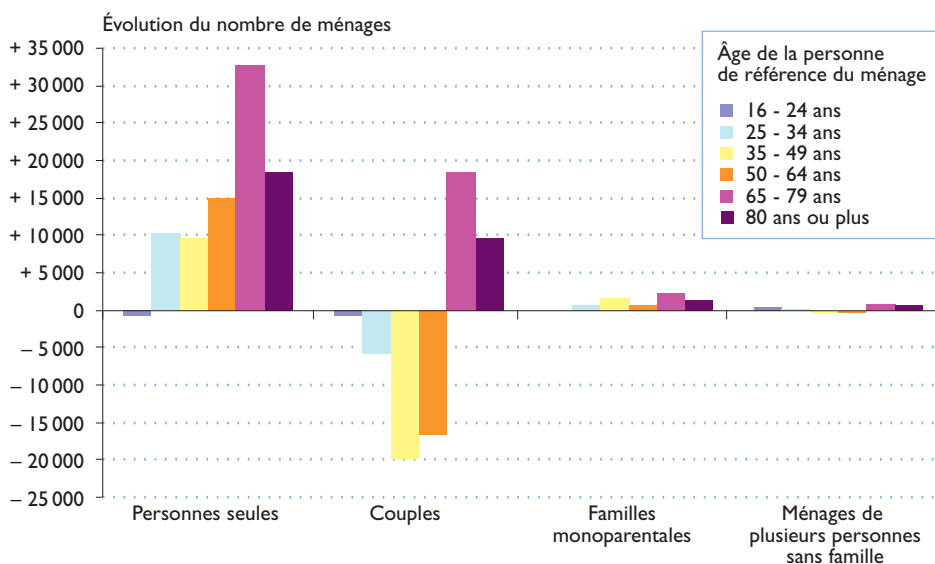
Inversement, la vie en couple, avec ou sans enfant, céderait encore du terrain. En 2030, elle concernerait 15 100 couples de moins qu'en 2009 (- 5 %). Elle reculerait uniquement chez les moins de 65 ans, et notamment chez les moins de 35 ans. Les jeunes s'installeraient effectivement en couple de plus en plus tardivement. En revanche, le nombre de couples âgés progresserait en particulier pour les 80 ans ou plus (+ 56 %). L'allongement de l'espérance de vie permettrait en effet de prolonger la durée de vie à deux. ▶

Des ménages de plus en plus âgés

Le vieillissement de la population affectera fortement la structure par âge

Une croissance des ménages portée par les personnes seules et les séniors

Variation du nombre de ménages projeté en Auvergne entre 2009 et 2030 par tranche d'âges et type de ménage



Source : Insee, Omphale 2010

des ménages auvergnats. D'ici 2030, les générations nées après la seconde guerre mondiale auront dépassé 65 ans et devraient bénéficier par ailleurs de l'allongement de l'espérance de vie. Elles représenteraient une proportion de plus en plus importante de la population. En 2030, l'Auvergne compterait 38 % de ménages âgés (voir définitions) contre 29 % en 2009.

Par rapport à 2009, 84 000 ménages supplémentaires âgés de 65 ans ou plus résideraient en Auvergne, ce qui représenterait une hausse de 47 %. Au niveau national, cette évolution atteindrait dix points de plus. L'Auvergne resterait parmi les régions les plus âgées mais avec le Limousin et la Bourgogne, elle serait moins touchée par la croissance des ménages âgés.

À partir de 2025, les premières générations des baby-boomers atteindront

80 ans, alimentant la croissance du nombre de ménages très âgés. De 2009 à 2030, l'Auvergne compterait 29 800 ménages supplémentaires âgés de 80 ans ou plus (+ 50 %). Cette tendance pourrait avoir des conséquences sur la nature de l'offre en logements à proposer au cours des vingt prochaines années. Si le maintien des personnes âgées à domicile continuait d'être encouragé, le développement d'une offre d'habitat adaptée s'avérerait être un enjeu majeur, d'autant plus que le vieillissement de la population ira de pair avec une augmentation du nombre de personnes dépendantes. En Auvergne, le nombre de séniors en perte potentielle d'autonomie progresserait de 29 % entre 2010 et 2030. Près de 10 500 Auvergnats supplémentaires auraient donc besoin d'aide pour réaliser les actes de la vie quotidienne. ▶

Des logements plus spacieux pour des occupants moins nombreux

Depuis le milieu des années soixante, la taille des ménages décroît de manière continue sous l'effet conjoint de la désaffection de certains modes de cohabitation et du vieillissement. D'ici 2030, ce phénomène devrait se poursuivre. En 2030, les ménages auvergnats abriteraient 2 personnes en moyenne, contre 2,14 en 2009. Ils resteraient les plus petits de France derrière ceux du Limousin.

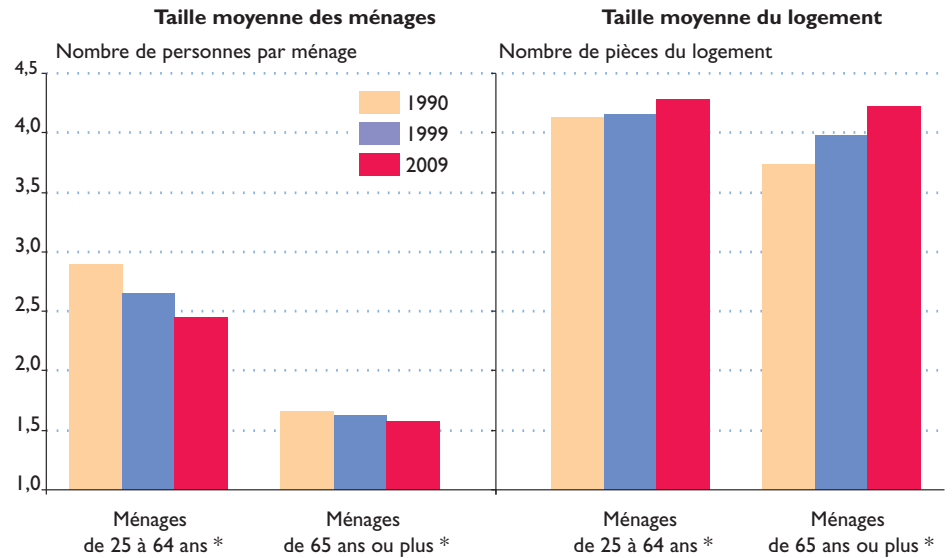
Bien que la taille des ménages se réduise, celle des logements pourrait ne pas diminuer. Les ménages auvergnats vivent dans des logements de plus en plus spacieux : 1,9 pièce par habitant en 2009 contre 1,7 en 1999. Ils sont par ailleurs mieux logés que les foyers français qui possèdent en moyenne 1,7 pièce par personne. Désormais, en Auvergne, les logements occupés comprennent 4 pièces en moyenne. Les personnes seules habitent un 3 pièces et les ménages âgés un 4 pièces. Entre 1999 et 2009, le nombre de résidences principales de 5 pièces et plus a augmenté très rapidement (+ 24 %). Elles représentent désormais 38 % de l'ensemble du parc. Cette hausse est liée en partie au développement de la périurbanisation. Les propriétaires (qui représentent 64 % des ménages auvergnats) bénéficient souvent de conditions de logement plus favorables que les locataires qui vivent dans des logements plus exigus. En général, ces derniers occupent des logements plus spacieux dans le parc locatif privé que dans le parc HLM. ▽

Forte croissance du nombre de ménages dans trois territoires

Le nombre de ménages serait en hausse dans les douze territoires de projections retenus (voir définitions). Ceux de Monistrol-sur-Loire/Yssingeaux et d'Issoire attirent des habitants en provenance des grands pôles urbains proches : ils bénéficieraient donc de la plus forte croissance de population. Si ces mouvements se poursuivaient avec la même intensité, ces territoires abriteraient respectivement 29 % et

Des logements plus spacieux pour des ménages plus petits

Taille moyenne des ménages et de leur logement en 1990, 1999 et 2009 en Auvergne



* Âge de la personne de référence du ménage

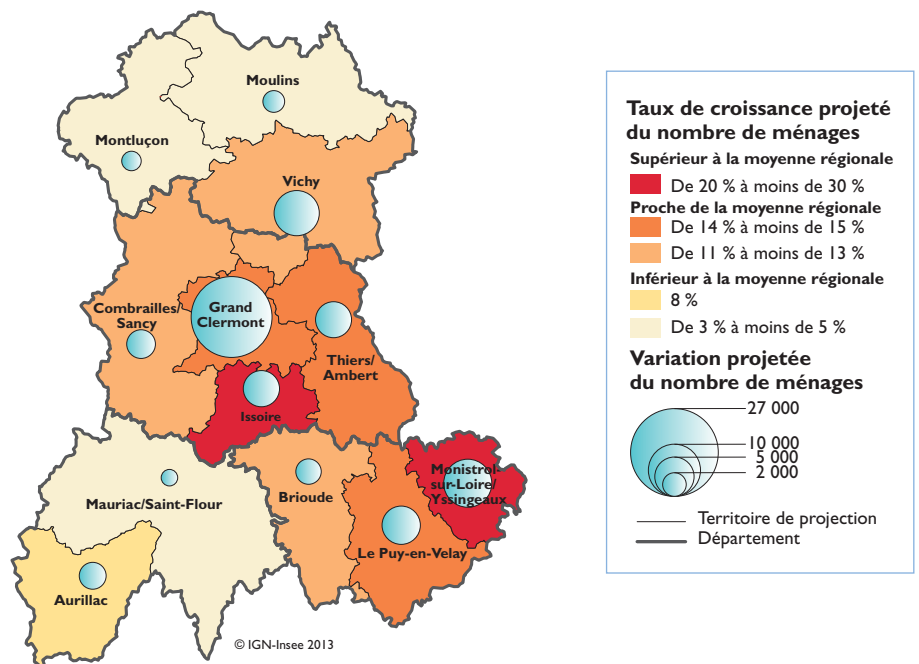
Sources : Insee, Recensements de la population 1990, 1999 et 2009

23 % de ménages supplémentaires sur la période 2009-2030, soit un taux supérieur à la moyenne nationale. Grâce aux apports migratoires, ils se distingueraient par une hausse du nombre de jeunes ménages. Ils seraient aussi les plus touchés par celle du nombre des ménages âgés. Dans ces zones dynamiques où l'habitat individuel est privi-

légié, les besoins en logements pourraient demeurer élevés.

Ce pourrait être aussi le cas pour le territoire du Grand Clermont. Le nombre de ménages devrait y augmenter sensiblement, à un rythme légèrement supérieur à celui de la région. Du fait de son poids démographique, le Grand Clermont

Évolution du nombre de ménages entre 2009 et 2030 selon les territoires de projection



Source : Insee, Omphale 2010

contribuerait, à lui seul, pour 35 % à l'évolution du nombre de ménages dans la région. Le nombre de ménages âgés de 16 à 49 ans devrait augmenter substantiellement (+ 4 200 entre 2009 et 2030), le territoire étant attractif auprès des jeunes actifs et étudiants. Le nombre de ménages âgés devrait progresser encore plus fortement (+ 25 000, soit + 58 %). En revanche, la baisse projetée des ménages âgés de 50 à 64 ans (- 2 700) viendrait infléchir ces évolutions. Comme toutes les zones accueillant un pôle universitaire, le Grand Clermont se distingue par une part élevée de jeunes vivant seuls. En 2030, la taille moyenne des ménages y serait de 1,95 contre 2,08 en 2009. ▶

Un dynamisme modéré dans le reste de la région

Les territoires de Montluçon, Moulins, Aurillac et Mauriac/Saint-Flour gagneraient le moins de ménages en raison de leur faible dynamisme démographique. Dans ces territoires, le vieillissement de la population aura une forte incidence sur la taille moyenne des ménages. À partir de 2025, on devrait y comptabiliser moins de deux personnes par ménage. Parallèlement à la progression du nombre de ménages âgés, le nombre de jeunes ménages diminuerait sensiblement. Face à ces évolutions contraires, les enjeux

seront différents de ceux affectant les territoires à forte croissance. Dans les territoires du Puy-en-Velay, de Brioude, de Thiers/Ambert, de Vichy et de Combrailles/Sancy, le nombre de ménages augmenterait à un rythme proche de la moyenne régionale. Le nombre de jeunes ménages baisserait moins que dans les territoires à plus faible croissance. À l'exception de celui du Puy-en-Velay, les perspectives démographiques de ces territoires seraient tributaires de l'étalement urbain clermontois sur une partie de leur périmètre. Si ce phénomène venait à s'atténuer, le nombre de ménages augmenterait moins que dans la projection réalisée. ▶

► Méthodologie et définitions

Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Un ménage est dit « âgé », dans cette étude, lorsque la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus.

Les projections de ménages pour un territoire donné sont obtenues en trois étapes :

- D'abord, des projections de population sont réalisées sur la base d'hypothèses de natalité, de mortalité et de migrations propres à chaque territoire. Ces hypothèses reconduisent les tendances observées, sur la période 2000-2007, en termes de fécondité, d'espérance de vie et de migrations.
- Pour chaque année de projection, les personnes sont ensuite réparties selon leur mode de cohabitation. Les taux de mode de cohabitation sont déterminés pour chaque territoire pour l'année initiale (2009) puis sont projetés sur la période 2009-2030 selon un scénario national d'évolution des modes de cohabitation élaboré par le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS) pour la France métropolitaine.
- Enfin, le passage de la projection de population à la projection de ménages s'effectue en appliquant à chaque mode de cohabitation un taux de personne de référence du ménage correspondant. Ces taux de personne de référence sont déterminés pour chaque territoire, et demeurent fixes sur toute la période de projection. Quatre types de ménages sont finalement obtenus (selon le mode de cohabitation de la personne de référence du ménage) : personnes seules, couples avec ou sans enfant, familles monoparentales, ménages de plusieurs personnes sans famille.

Territoires de projection

Les territoires pris en compte dans cette étude sont fondés sur les périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale (Scot) et des pays. Pour des raisons méthodologiques, ils ont été délimités pour atteindre le seuil de 50 000 habitants. Les territoires du Grand-Clermont, du Puy-en-Velay, de Montluçon, d'Issoire et de Monistrol-sur-Loire/Yssingeaux correspondent respectivement au périmètre des Scot du Grand-Clermont, du pays du Velay, du pays de la vallée de Montluçon et du Cher, d'Issoire-Val d'Allier sud et de la Jeune Loire et ses Rivières. Les territoires d'Aurillac, de Brioude et de Vichy correspondent aux périmètres des pays d'Aurillac, de Lafayette et de Vichy-Auvergne. Le territoire de Mauriac/Saint-Flour reprend le périmètre du pays du Haut Cantal-Dordogne et du pays de Saint-Flour Haute Auvergne. Le territoire Combrailles/Sancy regroupe le pays des Combrailles et les communes du massif du Sancy non incluses dans une structure de Scot. Le territoire de Thiers/Ambert regroupe les communes de la frange est du Puy-de-Dôme non incluses dans une structure de Scot. Le territoire de Moulins regroupe les communes de l'Allier non comprises dans les territoires de Montluçon et de Vichy.

Pour en savoir plus :

- « Les territoires auvergnats face aux nouveaux enjeux démographiques », Insee Auvergne La Lettre n° 83, octobre 2012 ;
- « En Auvergne, des personnes dépendantes plus nombreuses et plus âgées à l'horizon 2030 », Insee Auvergne La Lettre n° 82, juin 2012 ;
- « La demande potentielle de logements à l'horizon 2030 : une estimation par la croissance attendue du nombre des ménages », Commissariat général au développement durable, Le point sur n° 135, août 2012.